

Petit France, et vous sera reconnaissant de la recommander à vos amis.

Eh bien ! mais le jambon et les cervisiers, les voilà, les voilà ! n'en faut pas plus. Verriez-vous une escroquerie à la non, n'est-ce pas ? vous trouvez que l'arrêté de M. de Montevideo, c'est aussi un avis, messieurs. Alors où est l'escroquerie commise par Mme Ratazzi, qui a promis qu'une chose, présenter des quinquante ans de sénateur d'Andria.

M. Desjardins examine soigneusement les différents griefs relevés contre la prévenue, le fait Teseyre, le fait Bianco, incidemment il revient sur la première condamnation de Mme Ratazzi dans l'affaire Michéa.

Il conclut à la nécessité juridique d'un acquittement. « Un de nos confrères vous a dit hier, dit-il, que tant qu'il n'y aurait pas une loi qui punisse ceux qui trahissent le signe de l'honneur, vous ne pouvez les punir ; il n'y a pas de délit. »

« Je récite que la nécessité d'un acquittement s'impose. Vous acquittez les prévenus. » M. Willelard des Fruniers, défenseur de Mme de Saint-Sauver, prend la parole.

« Comment cette femme, dit-il, se trouve-t-elle devant vous ? C'est grâce à une dénonciation que le parquet lui-même considère comme indigne. On a fait autour de ma cliente une légende. On a parlé de faillite et de relaps vite et déçu, car cette faillite est très honorable pour elle et, grâce à son mari, elle a eu quelques années après 90 000 de ses créanciers. »

« On a parlé de compromission dans l'affaire de Kaula. Je la revoyais dernièrement, cette affaire Kaula. Le nom de ma cliente n'y est pas prononcé. On a parlé de la marche passée avec la Défense nationale. La commission d'enquête qui n'était pas tendue pour ceux qui avaient traité avec la Défense nationale, a rendu pleine justice à Mme de Saint-Sauver. »

« La voilà la légende ! et maintenant examinons les faits du procès. » M. Willelard examine quelle est la valeur du témoignage de Mme Ratazzi. « Le tribunal, dit-il, ne peut avoir aucune confiance dans l'assertion d'un témoin qui a menti dans l'instruction. »

« Il insiste sur l'intérêt que peut avoir Mme Ratazzi à ménager certaines personnalités dont elle attend tout. »

« Nous nous rappelons, dit-il, qu'elle a été condamnée à trois mois de prison, et encore n'ayant pu obtenir sa grâce, elle n'a pu enquire satisfait à cette peine. »

Mme Ratazzi. — Je vous demande pardon, je la fais à ce moment cette peine. M. Willelard. — Je sais que l'on a fini par se souvenir.

M. Willelard des Fruniers termine sa plaidoirie en disant : « Lorsque la justice n'a pas pu ou n'a pas voulu saisir un homme passif sur la culpabilité d'un individu qui existe au moins une certitude morale, elle ne doit pas saisir une femme sans protection et sans ami et dont la faute est incertaine. »

MISE EN LIBERTÉ PROVISOIRE
de Caffarel, la femme Limouzin et Lorentz

Pendant une suspension d'audience, le tribunal a statué sur la demande de mise en liberté provisoire formulée hier par le général Caffarel, la femme Limouzin et Lorentz.

Il a rendu, en chambre du conseil, un jugement, mettant les trois prévenus en liberté provisoire. (Cette nouvelle produit une grande sensation au palais.)

On annonce que M. Wilson est entendu par M. Athalin, qui l'aurait fait mander dans son cabinet.

Fin de l'audience
A la reprise de l'audience, à 3 heures, Me de Venzel présente la défense de Mme de Courteuil. En quelques mots il demande l'acquiescement. Me Deschamps a ensuite la parole pour présenter la défense de Bayle, le dernier des prévenus. Le tribunal a remis à lundi le prononcé de son jugement.

L'audience est levée à 3 h. 45.

LE GÉNÉRAL CAFFAREL

Le général Caffarel est rentré chez lui vendredi, à 4 heures du soir. Sa femme était sortie, cherchant à voir les nouvelles de son mari, depuis le fameux incident de la 10^e chambre, par une série de craintes irraisonnées et d'espoirs sans fondements.

Quand elle fut arrivée à son domicile de la rue de la Trémouille, et qu'elle eut appris la mise en liberté du général :

« Mon mari ! cria-t-elle en se jetant dans ses bras ; ah ! je savais bien que tu nous serais rendu ! mon pauvre ami ! »

Et elle tomba presque évanouie, brisée par ces émotions de bonheur auxquelles elle n'était plus accoutumée depuis longtemps.

Lui, bouleversé par les terribles journées de l'audience, l'œil affaibli, le visage subitement ridé, le corps saisi de frissons, se précipita vers la femme et, la regardant fixement, s'efforçant de la remercie et de la calmer, tandis que de sa bouche contractée les muscles rétrécis ne laissaient échapper ni le moindre sourire ni le moindre mot.

Il restait là, debout, cloné, muet, inoccupé, livide, et sa redingote noire, boutonnée jusqu'au cou, semblait l'étouffer.

Devant lui se levèrent, ramassées de la Congerie, étaient empliées, jetées au hasard l'ouïe sur l'autre.

La domestique, une brave femme qui avait partagé les ennuis et les souffrances de la maison, pleurant sur son retour de son maître et s'affaissant sur ses côtés en lui bissant les mains.

La scène était poignante. Quelques minutes après, le calme revint avec la parole :

« Vous ne m'avez rien dit de tout cela, dit-il, en se précipitant vers elle et en la serrant dans ses bras. »

« Ma cause, n'est-ce pas ? Je n'ai pas besoin de la plaider : elle a été défendue avec un talent remarquable par mon avocat : elle sera défendue encore par lui, à la reprise des débats, et tous les honnêtes gens seront avec moi, car ils verront que pour me perdre, on a eu recours à des faux et à des vols. »

« D'ailleurs, je suis plein d'espoir dans l'enquête commencée : cette enquête permettra de trouver bien d'autres suppressions de pièces, et Me Demange les indiquera pour nous quand il le faudra. »

« Mais ce que je voudrais vous dire, ce sont les émotions horribles que j'ai éprouvées depuis mon arrestation. Malheureusement, les termes me manquent. Depuis trente-quatre jours et trente-quatre nuits, ma vie n'a été qu'un terrible cauchemar. Des tendres, j'entendais les cris des camelots dans la rue ; le crime du général Caffarel ! sa trahison ! le vol du ministère de la guerre ! la vente des plans de mobilisation ! que sais-je encore ! j'entendais tout cela, toutes les ignominieuses et toutes les amputations de nos blessés, plus tristes et plus froides que la mort. »

« J'attendais avec impatience l'accusation plus précise des magistrats, parce que je savais que, ce jour-là, j'aurais pu mourir. »

« C'est pour cette raison que vous me voyez aussi calme aujourd'hui, souhaitant la pleine franchise des enquêtes. »

« Pen à peu, en me parlant de ses souffrances et de son espoir, le général redevenait lui-même, sa tête se redressait, haute et calme, son visage s'anima, son œil reprenait l'éclat d'autrefois, sa voix, plus forte et plus posée, accentuait nettement chaque mot. »

« A ses côtés, Mme Caffarel écoutait, approuvait, précisait chaque phrase, ajoutant par instant le récit de ses malheurs et de ses angoisses, et approuvant vigoureusement son mari, avide comme lui de discussion, de réhabilitation et de lumière. »

« La chambre dans laquelle nous causions ressemblait, dans sa simplicité et dans son désordre, à un véritable campement. Quelques chaises, une table, des fenêtres nues, un lit de pauvre sans la moindre draperie, sans le moindre rideau, de vieux fauteuils jaunis par le temps, des étoffes usées, pas un tableau sur les murs, pas un bronze sur la cheminée ; dans le foyer, pas de feu. Voilà ce que la demeure d'un homme qui aurait vu cent déceptions à tout l'univers et qui aurait reculé de pots-de-vin dans tous les ratchés ! »

Ces accusations semblent stupides quand on voit froidement cette demeure et cet homme. Tout indique la simplicité, la pauvreté, sinon la gêne.

Et comme je prenais congé du général :

« Oui, me dit-il en me tendant les deux mains, comme pour implorer un peu de consolation et d'apaisement, j'ai supporté toutes les accusations possibles, sachant bien qu'elles finiraient par tomber d'elles-mêmes devant la justice, mais il m'a frappé dans mon honneur, jusqu'à au fond de l'âme, quand il m'a attaché mes croix sur sa poitrine. Ah ! certes, on pouvait faire ce qu'on voulait de moi, me condamner à toutes les peines et m'enfermer dans toutes les prisons, mais toucher à cela, jamais ! je ne méritais pas cette honte... et je prie pour qu'il en soit ainsi. »

Pendant ces dernières paroles, deux grosses larmes tombèrent sur ses joues, et dans ses yeux humides brilla comme un regard de folie.

La vraie blessure est là. GASTON GALMETTE.

NOUVELLES DU JOUR

Les groupes de gauche de la Chambre et les scandales Wilson

Paris, 11 novembre. — L'extrême-gauche a décidé d'interpeller le Garde des sceaux dans le cas où une ordonnance de non-lieu serait prononcée en faveur de M. Wilson.

L'ordre du jour exposé au ministre l'autorisation de demander à la Chambre l'autorisation de poursuites, afin que M. Wilson puisse répondre des accusations dont il est l'objet.

La Gauche radicale comme l'extrême-gauche ont tenu une courte séance.

M. Andrieux qui, on le sait, est l'intime de l'Elysée, explique ainsi l'affaire de la substitution des lettres.

Il dit que, lorsque la police opère une saisie, elle ne garde que les pièces importantes au procès, les autres sont rendues. Ce serait là le cas des lettres de M. Wilson à Mme Limouzin. Un agent les aurait portées à M. Wilson qui les aurait déchirées.

Plus tard un agent de police, en présence des déclarations de Madame Limouzin, aurait pris part et serait allé rendre à M. Wilson. Ce serait là le cas des lettres de M. Wilson à Mme Limouzin. Un agent les aurait refaites de mémoire.

Nous relatons simplement cette explication.

Mme Limouzin
Paris, 11 novembre, 11 h. 50 s. — A l'issue de l'audience du tribunal correctionnel, Mme Limouzin a été gardée à la disposition de la justice.

A 6 heures, elle a été entendue par M. Athalin, auquel elle a dit maintenir ses déclarations faites au tribunal, à savoir que les deux lettres produites à l'audience ne sont pas celles saisies chez elle.

A 6 heures 1/2, elle quittait le Palais en compagnie de son complice Laurent et rentrait chez elle, 22, avenue Wagram.

M. Wilson dans le cabinet de Juge d'instruction

Paris, 11 novembre, 11 h. 43 s. — On ne s'occupe encore, ce soir, dans le monde politique et sur les boulevardiers, que du scandale de M. Wilson. L'émotion est toujours très vive.

On n'a rien communiqué de l'interrogatoire de M. Wilson, mais nous croyons savoir, cependant, qu'il a réitéré l'explication bizarre, que M. Andrieux, le grand ami de l'Elysée, développait cette après-midi, à la Chambre.

Il ne serait donc coupable que de légèreté, légèreté reconnue et tolérée par M. J. Grévy. Mais le représentant de la maison Blanche, qui a été entendu, ce matin, par M. Athalin, a maintenu absolument ses affirmations de l'audience.

Le plus grand secret a été gardé sur la déposition faite par M. Gragnon qui n'a quitté le juge d'instruction qu'à 6 heures 1/2.

Lorsque M. Wilson, quittant à 4 heures 1/2 le cabinet du Procureur Général, descendait l'escalier, un groupe d'avocats le suivait ; l'un d'eux, montrant une voiture cellulaire qui stationnait, dit assez haut : « Voilà sa voiture qui attend ; à Mazas ! à Mazas ! »

Une explication du « Temps »
Le général Boulanger
Paris, 11 novembre, 11 h. 50 s. — Le Temps qui convient que les heures peuvent sonner où il n'y aura plus que la cause de la République à sauvegarder, explique aujourd'hui d'une manière, non moins fantaisiste, que celle de M. Andrieux, l'incident des lettres.

D'après le Temps, les fabricants de papiers ont l'habitude de fabriquer et de mettre en vente des feuilles avec un millésime à venir, quelques semaines avant le premier janvier.

Les notaires et les gens de loi auraient même protesté contre cet usage.

Ce que dit le Temps démontre bien la perplexité des membres des gauches. Il parle trop du danger de la droite et pas assez de la crainte vraie quoique dissimulée du général Boulanger.

Dans les cercles parlementaires, on commente beaucoup la hâte apportée au Sénat à préparer le remplacement de M. Grévy.

Encore, comme nous l'avons expliqué, on agit par la crainte du général Boulanger et de la dictature militaire.

Comme hier, des conciliabules ont eu lieu chez les chefs des groupes de gauche. Les discussions ont été très vives partout, mais, pour résoudre la question de la succession de M. Grévy, on attendra encore un jour ou deux.

A 9 heures, M. Rouvier et le Garde des sceaux ont reçu, au ministère des finances, M. Bouchez, procureur-général.

La tournure que prend l'instruction du scandale Wilson
Paris, 12 novembre, 12 h. 07 m. — Le Paris avait raison ; des efforts inouïs seront faits pour faire avorter la nouvelle instruction contre M. Wilson.

Le président du Conseil se serait entremis activement. Le préfet de police travaillerait aujourd'hui pour l'Elysée.

M. Wilson sortira blanc comme neige de cette nouvelle épreuve. Il aurait affirmé au juge d'instruction, qu'il ne comprenait pas les accusations portées contre lui ; il n'a ni nous, ni lui ne refait des lettres et ne s'explique pas les affirmations du représentant du fabricant de papier.

Tel est du moins ce qu'on dit, ce soir, sur sa déposition.

On va tenter une diversion, par une attaque à fond contre le général Ferron. On va reprendre la campagne pour un ministre de la guerre civil.

M. Grévy ne se retirera pas ; M. Wilson restera avec lui, se bornant à avoir son domicile, avenue d'Éna.

L'agression contre M. Portails
Paris, 12 novembre, 12 h. 33. — M. Portails s'est rendu à 5 heures, chez le juge d'instruction, au sujet du vol et de l'attaque dont il a été victime.

Le ressort de l'interrogatoire que Santoni, l'auteur de l'agression, est un repris de justice.

Le mobile est resté secret.

Le conseil des ministres de samedi
Paris, 11 novembre, 11 h. 50 s. — Un conseil aura lieu demain à l'Elysée, sous la présidence de M. Grévy. Il aura, prévoit-on, une grande importance.

Un meeting de protestation
Paris, 11 novembre. — Dans un meeting de protestation organisé ce soir par le comité central contre les scandales Wilson, des discours très violents ont été prononcés par les citoyens Vaillant, Goule, Duc-Querzy, Suzine et Ernest Roché. Il y avait deux mille assistants.

On a vivement applaudi et poussé de nombreux cris de : Vive Boulanger. Une partie de la salle a protesté.

La réunion a adopté trois ordres du jour, demandant : le premier, la révocation de l'inspecteur de police Honorat ; le second, la formation d'un comité de barricades, pour le jour où M. Ferry serait élu président de la République et le troisième, la mise en accusation des concessionnaires et de ceux qui les couvrent.

La suppression du droit d'inscription
Paris, 11 novembre. — Une réunion d'étudiants, qui a eu lieu ce soir, a voté un ordre du jour, engageant les étudiants de chaque département à agir, auprès de leurs députés,

pour obtenir la suppression du droit d'inscription.

L'état du Kronprinz
Monte-Carlo, 11 novembre. — L'état du Kronprinz reste stationnaire. Les médecins n'ont encore rien décidé, ils se querellent sur la question de son retour à Berlin.

San-Remo, 11 novembre. — Le prince Guillaume va quitter San-Remo, demain à 9 heures, et rentrera à Berlin, pour la réception du czar.

Le Kronprinz dinera seul, à partir de demain, pour éviter toute conversation.

Berlin, 11 novembre. — Le docteur Mackenzie refuse de venir ici.

L'opération est décidée. Le conseil d'Etat devra préalablement se réunir, pour examiner le comité secret, les conditions politiques qui seraient le résultat d'une issue fatale.

A la commission du budget
Le système Yves Guyot
Paris, 11 novembre. — Au cours de la séance tenue par la commission du budget, M. Yves Guyot a exposé un système, tendant à modifier le point de départ de l'année financière.

Deuxième système. On voterait, pour l'année prochaine, un budget applicable dès le 1^{er} janvier 1889 et prenant fin au 30 juin de la même année.

Le vote du budget, équivalant ainsi à 6 douzièmes provisoires, pourrait avoir lieu avant le 1^{er} décembre, parce que la loi des finances, ainsi réduite ne donnerait lieu qu'à une discussion sommaire.

Les propositions, formulées par le gouvernement dans le projet de budget, seraient acceptées avec quelques modifications, à la condition que le budget de 1888-89 comporte l'application de certaines réformes.

Le budget de 1888-89 serait applicable du 1^{er} janvier au 30 juin prochain, le 30 juin de l'année suivante, et les budgets intérieurs seraient établis pour une période identique. MM. Peytral et Yves Guyot ont rendu compte de ce projet au conseil secret, les membres du conseil n'ont pas disposé à le prendre en considération qu'il avait en lui-même l'occasion d'en soutenir le principe, devant la commission du budget, dont il avait fait partie.

M. Rouvier se présentera lundi devant la commission du budget pour lui faire connaître l'avis du gouvernement.

La Bourse
Paris, 11 novembre. — La Bourse a été calme et partant meilleure que celle d'hier. Les causes de cette amélioration sont celles-ci : D'abord, la retraite de M. Grévy semblait conjurée, au moins quant au présent ; ensuite les cotes étrangères sont bonnes. A Londres on signale une reprise sur les fonds russes et à Berlin, la bonne tenue de la cote est attribuée à une amélioration survenue dans les cotes russes. Le 3 0/0 clôture à 80.32, en hausse de 7 centimes.

La démolition de la Chapelle exploitière
Paris, 11 novembre. — Le Conseil municipal de Paris a voté la démolition de la Chapelle exploitière et l'érection d'une statue à Danton, sur son emplacement ; mais le préfet de police de la Seine a déclaré que la ville de Paris n'a aucun droit sur elle et que la démolition ne peut être changée, sans l'intervention de l'Etat.

L'arrivée du général Boulanger à Paris
Paris, 11 novembre. — Le général Boulanger, commandant le 13^e corps, qui doit arriver lundi matin, a demandé l'autorisation de s'arrêter à une des dernières stations de la ligne, afin de pouvoir rentrer incognito en voiture à Paris.

L'état du Kronprinz très grave
Londres, 11 novembre. — M. Hatzieloff, ambassadeur d'Allemagne à Londres, aurait écrit à lord Salisbury des communications graves au sujet de l'état du Kronprinz.

Il paraîtrait que les médecins avaient décidé hier de ne plus dissimuler au prince héritier la gravité de son état. Ils lui demanderaient de se résigner à une nouvelle opération, bien qu'elle n'offrirait que peu de chances de succès, comme une dernière tentative de salut.

Les troupes de montagnes
Paris, 11 novembre. — La commission de l'armée, à l'unanimité moins une abstention, a adopté le contre-projet du baron Helleur sur l'organisation des troupes de montagne.

Ce contre-projet, qui a été adopté par le ministre de la guerre, la commission a également adopté le projet portant augmentation de l'artillerie. M. Reille a été nommé rapporteur de ces deux projets.

Quatre anarchistes exécutés à Chicago
Chicago, 11 novembre. — Quatre anarchistes ont été pendus dans la matinée.

Aucun désordre à signaler jusqu'à présent.

Le jubilé de Léon XIII et la Maison de Savoie
Gènes, 11 novembre. — Le Cittadello, journal de Gènes, reçoit de Rome les nouvelles suivantes :

« J'ai appris, de bonne source, qu'il a été décidé que Léon XIII recevra un présent au Saint-Père, à l'occasion de son jubilé. »

« Tout le monde pense que ce présent sera le drapeau de la croix rouge. »

« Les princes feraient un siel présent consistant en un calice précieux qui porterait cette dédicace, ou quelque chose d'approchant : »

« Au Saint-Père, Léon XIII. »

« Les chefs, c'est à assurer aux armées de la République la force nécessaire pour opposer une résistance victorieuse aux dangers qui peuvent menacer notre pays. »

« Dans ce but, les officiers de tout grade devront appliquer d'une manière incessante à développer dans le cœur de leurs hommes les grandes idées de sacrifice et de dévouement à la Patrie. »

« L'évacuation de nos gloires nationales, la lecture des historiens des corps de troupe, sont des moyens puissants d'éducation militaire que les commandants de compagnie ne doivent pas négliger de mettre en œuvre. »

« Les chefs de corps devront aussi interdire l'introduction dans les casernes de tous les écrits qui, par leur caractère, tendent à ébranler le moral des troupes en les portant à l'indiscipline. »

Wilson et Doineau
Ce qui arrive à M. Wilson est arrivé déjà au capitaine Doineau, condamné il y a trente ans pour assassinat.

Doineau prétendait que l'or trouvé en sa possession provenait de l'héritage d'une de ses parentes. Mais cette personne est morte en 1854, et les pièces portales le millésime 1855.

C'est comme M. Wilson, datant de 1884 des lettres écrites sur papier fabriqué en 1885.

Le Congrès des chambres syndicales.
Anusité après avoir constaté leurs bureaux respectifs, les cinq sections du congrès ont commencé séparément leurs travaux. Elles ont émis, dans la journée d'hier, un grand nombre de vœux les uns nouveaux, d'autres renouvelés de l'année dernière.

A la première section, on a discuté la question du privilège des bouilleurs de cru. On a s'est prononcé pour la suppression de ce privilège. L'assimilation des bouilleurs de cru aux autres bouilleurs a été repoussé tout projet ayant pour but de monopoliser la fabrication de l'alcool.

La deuxième section a émis le vœu que le délai de transport des marchandises voyageant en petite vitesse soit réduit de 24 heures à 36 heures et que le tarif général soit réduit à vingt-quatre heures pour 300 kilomètres de parcours.

La troisième section a formulé un vœu important : Considérant que la loi sur les céréales du 31 mars 1887 a eu pour effet de favoriser des produits fabriqués à l'étranger ; que le pain peut entrer en franchise alors que les produits naturels qui le composent sont frappés de droits ; que cette situation dissuade les producteurs nationaux et encourage à l'agriculture nationale et cause un préjudice considérable aux industriels français.

Emet le vœu de voir abroger à bref délai la loi du 31 mars 1887.

A la quatrième section on a discuté le projet de loi relatif aux syndicats professionnels ; on s'est prononcé contre ce projet.

Entre autres vœux intéressants, la cinquième section a formulé le vœu que les mairies soient un bureau de travail, ou service de placement gratuit pour les ouvriers et employés de toutes sortes.

Que les chambres syndicales de France forment, par leur union, une association nationale et que, dans cette association, les syndicats de la même industrie, de la même profession, de la même ville, de la même commune, de la même localité, se réunissent en associations locales.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL
(Reproduction interdite)
ROUBAIX-TOURCOING, 12 novembre 1887.

Rien de bien saillant à signaler cette semaine dans le bulletin de nos places de Roubaix-Tourcoing.

La fabrique travaille, il se fait quelques transactions en laines mais les prix sont toujours assez faibles et, en général, les affaires manquent d'élan.

Tissus. — La fabrique a des commissions assez importantes en fantaisies ; on assure même qu'en raison des bas cours des laines, il s'est pris quelques commandes de tissus de laine.

Les robes. — Sur la plupart des marchés les affaires sont assez limitées. A Anvers toutefois les ventes publiques ne manquent pas d'animation ; ainsi, dans la séance de jeudi, sur 2000 balles offertes par les acheteurs, on a vendu, fait peut-être sans précédent sur ce marché.

Les laines d'Australie portées au catalogue de la première séance, ont obtenu les prix de clôture des dernières enchères de Londres. Pour les cotons de Buenos-Ayres faibles au début, ils se sont améliorés un peu depuis ; en tous cas nos producteurs de peignes, à ces cours, établissent un revenu supérieur encore de 25 à 40 centimes, aux prix qu'on peut réaliser sur le marché.

Pour les enchères, qui s'ouvrent à Londres dans la dernière quinzaine de ce mois, on s'attend à la parité des cours de clôture de la vente de septembre.

Sur places la matière brute n'est pas abondante et la production des peignages est encore relativement restreinte.

Peignés. — Il se fait toujours ici un courant d'affaires assez régulier ; la fabrique et la bonneterie achètent beaucoup de peignés de la situation actuelle pour obtenir les plus bas prix possibles. Ce n'est pas à dire que toutes les offres soient acceptées ; il est certain qu'il y a de fortes réserves à la demande, qui restent en attendant que les cotons de Buenos-Ayres soient offerts.

Les croisés, qui ont à soutenir la concurrence des laines d'Afrique, ont perdu de leurs avantages d'autrefois.

Nous constatons une fois de plus l'abandon de la spéculation dans le mouvement d'affaires présent ; les consommateurs seuls opèrent.

Les cours n'ont guère varié ; les résultats des ventes d'Anvers n'ont pas exercé d'influence bien sérieuse sur le marché. Les cotons de Buenos-Ayres ont été achetés à un prix peu élevé de fermeté cette semaine.

Quant aux stocks, ils ne peuvent être très lourds sur nos places, si nous nous en rapportons aux mouvements des conditions.

En effet, il est passé, en octobre, à la condition publique, tant à Roubaix qu'à Tourcoing, 3,658,661 kilogrammes de peignés soit 753,000 kilogrammes en plus qu'en octobre 1886. Etant donnée la production limitée des peignages qui ont été évalués à 400,000 kilogrammes par semaine ; nous obtenons un chiffre de 1,600,000 kilogrammes, pour le mois.

Les ventes d'octobre auraient donc dégrèvé le stock sur place de deux millions de kilogrammes ; la conclusion à tirer de cette constatation est qu'il n'y a pas de réserve sérieuse pour que l'article subisse une dépréciation que rien ne justifie quant à présent.

Wilson et Doineau
Ce qui arrive à M. Wilson est arrivé déjà au capitaine Doineau, condamné il y a trente ans pour assassinat.

Doineau prétendait que l'or trouvé en sa possession provenait de l'héritage d'une de ses parentes. Mais cette personne est morte en 1854, et les pièces portales le millésime 1855.

C'est comme M. Wilson, datant de 1884 des lettres écrites sur papier fabriqué en 1885.

Le Congrès des chambres syndicales.
Anusité après avoir constaté leurs bureaux respectifs, les cinq sections du congrès ont commencé séparément leurs travaux. Elles ont émis, dans la journée d'hier, un grand nombre de vœux les uns nouveaux, d'autres renouvelés de l'année dernière.

A la première section, on a discuté la question du privilège des bouilleurs de cru. On a s'est prononcé pour la suppression de ce privilège. L'assimilation des bouilleurs de cru aux autres bouilleurs a été repoussé tout projet ayant pour but de monopoliser la fabrication de l'alcool.

La deuxième section a émis le vœu que le délai de transport des marchandises voyageant en petite vitesse soit réduit de 24 heures à 36 heures et que le tarif général soit réduit à vingt-quatre heures pour 300 kilomètres de parcours.

La troisième section a formulé un vœu important : Considérant que la loi sur les céréales du 31 mars 1887 a eu pour effet de favoriser des produits fabriqués à l'étranger ; que le pain peut entrer en franchise alors que les produits naturels qui le composent sont frappés de droits ; que cette situation dissuade les producteurs nationaux et encourage à l'agriculture nationale et cause un préjudice considérable aux industriels français.

Emet le vœu de voir abroger à bref délai la loi du 31 mars 1887.

A la quatrième section on a discuté le projet de loi relatif aux syndicats professionnels ; on s'est prononcé contre ce projet.

Entre autres vœux intéressants, la cinquième section a formulé le vœu que les mairies soient un bureau de travail, ou service de placement gratuit pour les ouvriers et employés de toutes sortes.

Que les chambres syndicales de France forment, par leur union, une association nationale et que, dans cette association, les syndicats de la même industrie, de la même profession, de la même ville, de la même commune, de la même localité, se réunissent en associations locales.

Marchés anglais
MANCHESTER, 10 novembre. Filés et tissus. — Marche sans animation ; la hausse sur l'article coton a engagé les producteurs à majorer les cotations, mais le regain très peu de dissension a permis aux acheteurs d'opérer en filés et par suite les débouchés se bornent à stricts besoins. Les tissus sont décidément plus calmes et délaissés de quelque importance ne sauraient arriver à conclusion qu'à anciens prix.

Marchés américains
Extrait du Bradstreet du 29 octobre : « Autre semaine dans laquelle le calme des affaires continue à se faire sentir sur le marché des laines. Il y avait eu plus d'activité durant la quinzaine dernière, ce qui faisait concevoir des espérances d'amélioration dans la situation. Cet espoir